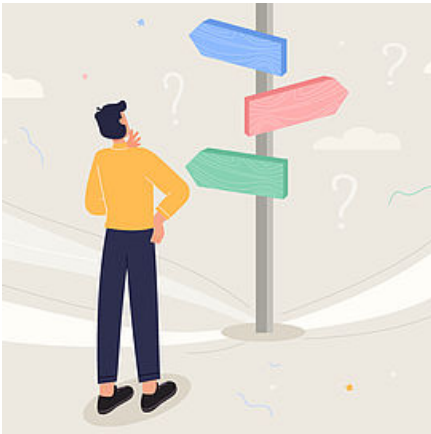


Le Service Interventions et Actions Sociales (SIAS)

Accompagnement des montalbanais rencontrant des difficultés ayant un impact sur leur vie sociale.

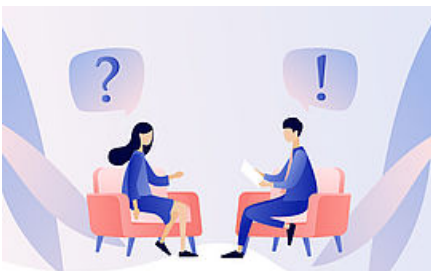
Un guichet unique, une prise en charge globale



Les missions du Service Interventions et Actions Sociales (SIAS) sont basées sur l'accueil et l'accompagnement des montalbanais, âgés de 18 à 60 ans, sans autorité parentale et relevant du régime général, qui rencontrent de s difficultés ayant un impact sur leur vie sociale : problème de santé, hébergement, logement, difficultés financières, isolement...

Le service travaille sur une prise en charge globale de la personne pour l'aider à tendre vers son bien-être et son autonomie sociale.

Le SIAS un lieu d'accueil, d'écoute, de soutien, d'information, d'orientation, de prévention et d'accompagnement, composé d'une équipe pluridisciplinaire : agents d'accueil, secrétaires, médiateurs, assistantes sociales et conseillers en économie sociale et familiale



Outre son rôle de guichet unique du secteur social, le SIAS est également un lieu de "ressource" en matière d'accueil et de renseignements afin de garantir un service public de qualité.

Un premier accueil inconditionnel et sans rendez-vous : un entretien est réalisé par une secrétaire dans le but de faire un point sur les demandes et d'orienter au mieux les personnes.

Pourquoi contacter le service ?

<https://www.montauban.com/au-quotidien/sante-et-solidarite/le-centre-communal-daction-sociale-ccas/le-service-interventions-et-actions-sociales-sias?>



Le CCAS procède à la domiciliation des personnes sans domicile stable, en habitat mobile ou précaire et ne disposant pas d'une adresse leur permettant de recevoir ou consulter leur courrier de façon constante et confidentielle. La domiciliation permet donc de disposer d'une adresse administrative pour faire valoir ses droits civils, civiques et sociaux. Elle permet, par exemple, l'ouverture ou le maintien des droits suivants :

- > La carte nationale d'identité
- > Le passeport électronique
- > L'inscription sur les listes électorales
- > L'ouverture d'un compte bancaire
- > L'accès aux prestations sociales
- > Le bénéfice de l'aide juridictionnelle
- > ...

Le demandeur doit justifier d'un lien avec la commune de Montauban.

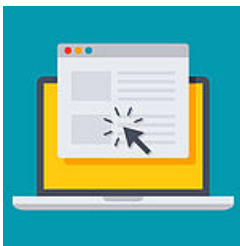
Je souhaite prendre rendez-vous avec un travailleur social

Lors de votre prise de contact avec le service, un premier accueil, réalisé par un(e) secrétaire, permettra de vous orienter vers l'un des 8 travailleurs sociaux du service qui interviennent selon 5 spécialités :



> Accueil d'urgence et domiciliation

Il s'agit de permanences organisées chaque jour qui permettent d'accueillir rapidement des personnes non connues du service, ayant une urgence alimentaire, étant sans solution d'hébergement ou victimes de violences intra familiales.



> Accès aux droits

Il s'agit d'un accompagnement dans la réalisation de démarches administratives qui doivent être faites par voie numérique. Par exemple : déclaration trimestrielle CAF, actualisation à Pôle Emploi, demande de logement social...

> Accompagnement social global

Les travailleurs sociaux « de secteur » proposent une prise en charge globale des problématiques rencontrées par la personne (budget, logement, santé, hébergement, insertion sociale et professionnelle...). Les accompagnements se font sur rendez-vous sur le site du CCAS ou au domicile.

> Accompagnement spécialisé budget et logement

Cet accompagnement permet la mise en place d'une action ciblée (budget et/ou logement). Il peut venir en complément de l'accompagnement social global. La personne est suivie par le travailleur social « de secteur » et par la conseillère en économie sociale et familiale chargée de l'accompagnement spécialisé.

> Prévention des avis d'expulsion

Dans un objectif de prévention, le service propose à la personne concernée un entretien dont l'objectif est de rechercher des solutions permettant d'éviter l'expulsion.

Contactez le SIAS

> **CCAS de Montauban**

285, avenue du père Léonid Chrol
82000 Montauban

> Tél : 05 63 22 14 14

> Mail : secretariatsocial-ville@montauban.fr

> **Horaires d'ouverture**

Nouveaux horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, sauf le mardi de 8h30 à 13h et fermeture au public l'après-midi